

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00399

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORT - AVENANT N°9

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 24 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 85

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 104

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Djida OUCHAOUA, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

RECU EN PREFECTURE

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20210930-D202100399I0

DATE D’AFFICHAGE :13 octobre 2021

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. David FARA donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Abdelouahb BAKLI,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Audrey BERTHEAS, Mme Jennifer BONJOUR, M. Kamel BOUCHOU,
M. Henri BOUTHEON, Mme Frédérique CHAVE, M. Fabrice DUCRET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Rémy GUYOT, M. Bernard LAGET,
Mme Solange MORERE, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 SEPTEMBRE 2021

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORT - AVENANT N°9

Par une délibération en date du 15 mai 2012, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer la convention de délégation de service public du réseau de transport « STAS » à la société Véolia Transport Urbain (désormais Transdev) à compter du 1^{er} juillet 2012.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la passation d'un avenant n°9 qui permet l'intégration au contrat des ordres services n°4, 5 et 6 déjà notifiés au délégataire et de modifier des éléments techniques et financiers du contrat.

Les ordres de service n°4 et 5 concernent le transfert de gestion au délégataire des infrastructures liées à l'exploitation de la 3^{ème} ligne de tramway et l'ordre de service n°6 est relatif à l'application de la nouvelle gamme tarifaire STAS :

- Suite aux travaux d'extension de la 3^{ème} ligne de tramway réalisés par Saint-Etienne Métropole, il convient d'intégrer l'ordre de service n°4 et n°5 à la délégation de service public par le présent avenant. Ainsi, la mise à disposition des infrastructures composant le système ferroviaire, du prolongement de la 3ème ligne de Tramway de la métropole de Saint Etienne est confié au délégataire pour qu'il en assure l'exploitation, l'entretien et la maintenance.

- Par délibération en date du 20 mai 2021, le conseil métropolitain de Saint-Etienne Métropole a décidé de modifier la gamme tarifaire des titres STAS permettant d'offrir des tarifs plus favorables et plus solidaires pour l'accès aux transports en commun urbain et scolaire. Avec un tarif à 10€ par mois et 110€ par an, cette nouvelle tarification est applicable depuis le 1^{er} juin 2021 par un ordre de service n°6.

La conséquence de cette réduction des prix au public nécessite un ajustement des engagements de recettes du délégataire jusqu'au 30 juin 2022 date de fin de la délégation de service public en cours.

Cet avenant permet également :

- de mettre à jour le volet 64 du cahier des charges concernant la fourniture de titres pour le transport scolaire. En effet, les nombreuses évolutions du réseau STAS suite à l'intégration de nouvelles communes ont généré une modification des titres remis aux familles par Saint-Etienne Métropole et nécessite une actualisation du nombre de titres produits par le délégataire.
- de définir les impacts financiers de la desserte de nouvelles lignes sur le territoire de Rochetaillée. Historiquement, le Département de la Loire assurait la desserte de ce

secteur avec l'exploitation de la ligne 102 qui relie Bourg-Argental à la place Bellevue. Un partenariat entre Saint-Etienne Métropole et le Département permettait aux habitants du secteur de Rochetaillée d'utiliser la ligne 102 avec un titre STAS. Cette convention est désormais caduque et n'a pas pu être renouvelée. Aussi, pour répondre aux besoins des riverains, Saint-Etienne Métropole a créé une ligne régulière (L 80) et un nouveau secteur Proxi'STAS permettant de desservir Rochetaillée sur l'ensemble de la journée et des week-ends.

- de définir les impacts financiers de la desserte des balcons du Forez, afin d'apporter un service de transport à l'ensemble des communes ayant intégré Saint-Etienne Métropole en 2017, il est convenu de la création de lignes régulières (Ligne 68,69 et 31) et d'un secteur Proxi'STAS pour desservir Saint Maurice en Gourgois, Rozier Côtes d'Aurec et Saint Nizier de Fornas.
- de mettre à jour les coûts de roulage des rames CAF suite à l'intégration de la nouvelle ligne de tramway T3, avec la mise en exploitation de la ligne de tramway T3, des coûts avaient été dans l'exploitation du réseau. Après plus d'un an de fonctionnement, les coûts de roulage sont désormais stabilisés et doivent servir de référence contractuelle. Au final, ces nouveaux coûts permettent de diminuer l'enveloppe financière estimative du précédent avenant.
- d'intégrer les trolleybus 2.0 suite à la décision de Saint-Etienne Métropole d'assurer le renouvellement du parc par l'achat de véhicules propres. Cette décision s'est concrétisée dès 2018 par l'achat de trolleybus IMC de nouvelle génération, sur batterie. Ces 23 nouveaux véhicules réceptionnés et mis en exploitation nécessitent d'intégrer un nouveau coût de roulage spécifique à ce type de véhicule qui n'existe pas au contrat. Il convient également de déterminer des frais de structure pour l'entretien et la surveillance des lignes aériennes de contact. Au final, ce nouveau type de matériel plus performant que l'ancienne génération des trolleybus Cristallis permet une baisse des coûts de fonctionnement significative.
- d'intégrer les contrats de maintenance des nouveaux systèmes Wifi et billettique. Saint Etienne Métropole a mis en service sa billettique sans contact OÙRA! en 2010. Le système billettique nécessite des mises à jour régulières afin de le faire évoluer. Elles sont nécessaires pour le faire perdurer en attendant une refonte complète dans les années à venir. Ces évolutions nécessitent des compléments financiers à la maintenance des systèmes. De plus, la mise en place et le déploiement du Wifi dans les véhicules du réseau génère des coûts de fonctionnement et de maintenance à intégrer à la délégation de service public. Ce déploiement fait suite à l'expérimentation qui a rapidement séduit les usagers et répondu aux attentes des voyageurs en complément de l'offre numérique proposée sur le réseau STAS (Moovizy, titres SMS,...)

La Commission de délégation de services publics, réunie le 21 septembre 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°9 de la délégation de service public transport ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget annexe Transport année 2021 ;**
- **la recette correspondante sera perçue au chapitre 70 du budget annexe Transport année 2021.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaëil PERDRIAU